

Tout Personnel	Septembre 2023 - n° 325
Remboursement des frais de déplacement dont le repas tiré du sac : la DG reporte sa décision	

Chères et chers collègues,

En juin et en septembre le SNUPFEN vous alertait sur les intentions de la Direction de réduire quasiment de moitié le remboursement, aux personnels fonctionnaires, du repas pris en forêt et tiré du sac, sans justificatif de dépense : de 17,50 € jusqu'à présent à 9,00 €.

Le SNUPFEN rejetait catégoriquement cette mesure injuste et appelait les personnels concernés à faire part à leurs directeurs de leur avis sur ce projet de régression.

De très nombreux personnels l'ont fait, relayés en cela par leur hiérarchie dans un certain nombre de cas. Cela a porté ses fruits : la DG a réfléchi à un moyen de compenser cette baisse de remboursement par une augmentation de prime (IFSE) mais uniquement pour les personnels fonctionnaires en service dans les UT. Rien donc pour les personnels fonctionnaires techniques travaillant hors UT, rien non plus pour les personnels techniques salariés en UT ou hors UT.

En cherchant à rafistoler un projet d'emblée mal ficelé, la DG ne faisait qu'entretenir les iniquités entre salariés et fonctionnaires. Pire, elle créait une iniquité entre personnels fonctionnaires travaillant en UT et ceux travaillant hors UT. Un point positif à souligner : à notre demande la DG a accepté de préciser que Volontaires du Service Civique (VSC) et apprentis bénéficieraient en la matière des mêmes droits que les autres personnels. Ce qui n'est manifestement et scandaleusement pas le cas aujourd'hui partout.

Le 20 septembre, jour du Comité Social d'Administration Central (CSAC), les représentants des personnels ont dénoncé les divers projets et rafistolages de la DG sur ce sujet.

Reconnaissant que chaque solution proposée par son projet d'instruction faisait naître de multiples complications (personnels concernés, montants, montant de l'indemnité compensatrice, calculs URSSAF, plafonds...), **la Direction Générale a décidé de retirer son projet. Nous restons donc jusqu'à nouvel ordre dans le *statu quo* actuel.**

La Direction attendra le résultat des réflexions en cours à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) sur l'évolution des frais de déplacement pour se caler ensuite dessus.

Hormis avoir réussi à repousser temporairement une mesure injuste, nous n'avons encore rien gagné. **La vigilance de toutes et tous reste donc de mise.**

Pour mémoire, le SNUPFEN revendique l'équité entre personnels via un alignement par le haut soit :

- **pour les personnels techniques de tous statuts** le remboursement de 20,50 € pour tout repas pris lors des journées continues de travail en forêt, que ces repas soient pris au restaurant avec justificatif de dépense ou en forêt sans justificatif ;
- **pour les personnels administratifs de tous statuts** : éligibilité de tous aux titres restaurant à hauteur de 15 € dont 10 € à la charge de l'employeur.

Depuis des décennies notre Établissement survit principalement grâce aux économies réalisées sur le dos des personnels : suppressions de postes et surcharges de travail, gel du point d'indice et baisse de la valeur d'usage des rémunérations, suppressions de 5 années de dotation habillement...

La hausse des prix des produits essentiels nous appauvrit chaque jour un peu plus. **C'est le moment pour l'Établissement de remercier les personnels non pas avec des discours mais avec un effort financier au profit de celles et ceux qui font l'ONF, qui sont l'ONF.**

C'est dans la marge de manœuvre de la Direction alors QU'ELLE LE FASSE !